



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

Paris, le 19 novembre 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

— Précisions sur les propos du Ministre concernant la consommation d'alcool —

Le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Didier Guillaume, tient à rappeler l'exhaustivité de ses propos sur le taux d'alcoolémie énoncés dans l'émission du Grand Jury sur RTL suite aux interprétations partielles reprises dans certains médias.

Comme évoqué dans l'émission, il pense qu'il vaut mieux ne pas boire d'alcool quand on sait que l'on va prendre le volant de sa voiture.

Il n'a jamais exprimé le fait de vouloir changer la législation actuelle qui précise un taux autorisant 0,5g/l de sang.

Le Gouvernement n'a d'ailleurs aucun projet de modification de décret en ce sens.

Il a également précisé être pour la « modération de la consommation plutôt que la prohibition », appelant ainsi à l'éducation et la responsabilisation de chacun.

C'est, en ce sens, qu'il a précisé son opposition au mois de janvier sans alcool indiquant qu'il vaut mieux la modération toute l'année que l'interdiction totale pendant un mois.

Enfin, Il a rappelé son engagement total dans « la lutte contre toutes les addictions ».

Contacts presse

Service de presse de Didier GUILLAUME - Tel : 01 49 55 59 74 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS
www.agriculture.gouv.fr - www.alimentation.gouv.fr

 @Min_Agriculture